

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O.Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

**COMITÉ DE HAUT NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE
SUR LA LIBYE**

COMMUNIQUE

1. Le Comité de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur la Libye a tenu sa réunion au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, à Brazzaville, en République du Congo, le 30 Janvier 2020 afin d'étudier l'évolution de la situation en Libye.

La réunion a été convoquée à l'initiative du Président du Comité de haut niveau, Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo. Son Excellence Monsieur Ismail Omar GUELLEH, Président de la République de Djibouti, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould GHAZOUANI, Président de la République Islamique de Mauritanie, Monsieur Abdelaziz DJERAD, Premier Ministre de l'Algérie, les Ministres des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Niger, du Tchad, de la Tunisie, la Secrétaire Générale du Ministère des Affaires étrangères de l'Ethiopie ainsi que l'Assistant-Ministre des affaires étrangères de l'Egypte et l'Ambassadeur du Soudan ont pris part à la réunion.

2. Le Président de la Commission de l'Union Africaine, S.E.M. Moussa Faki Mahamat et le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, S.E.M Smail Chergui, ont également participé à la réunion ainsi que le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Libye, Monsieur Ghassam Salamé et également, le Secrétaire exécutif de la Cen-Sad, Monsieur Ibrahim Sani Abani.
3. A l'invitation du Président du Comité de Haut Niveau, les invités et partenaires ci-après ont pris part à la réunion : le Président du Haut Conseil d'Etat libyen, le Premier Ministre de la Libye, le Représentant du Parlement libyen, le secrétaire d'état du Ministère des affaires étrangères du Rwanda, le Ministre des affaires étrangères du Royaume du Maroc, le Ministre de la sécurité de l'Ouganda, l'Envoyé spécial du Président français, de l'Envoyé spécial du Président du Conseil italien ainsi que les ambassadeurs des pays membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies basés à Brazzaville.
4. La réunion a suivi un rapport préliminaire du Président du Comité de Haut Niveau sur les activités du Comité. Elle a également suivi une communication effectuée par le Président de la Commission, ainsi qu'une présentation faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la situation en Libye.
5. Les membres du Comité ont rappelé la décision de la 32^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba, les 10 et 11 février 2019, soulignant le rôle clé des libyens, eux-mêmes, dans la recherche d'une solution durable au conflit et la nécessité qui leur incombe de s'approprier le processus pour mettre fin à la crise. En outre, le Comité a rappelé la décision de la 883^{ème} réunion du CPS, tenue le 27 septembre 2019 au niveau ministériel, qui rejette la solution militaire et se prononce clairement en faveur d'une solution politique négociée.
6. Le Comité a salué les conclusions de la réunion de Berlin et s'est félicité des conclusions de la réunion de coordination des ministres des Affaires étrangères des pays voisins de la Libye, tenue à Alger le 23 janvier 2020.

7. Les membres du Comité ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet de la détérioration de la situation sécuritaire, humanitaire et économique en Libye, rendant les conditions de vie des populations de plus en plus difficiles. Cette situation profite largement aux réseaux terroristes, criminels et autres trafiquants d'êtres humains qui déstabilisent plusieurs pays de la sous-région.
8. Le Comité a réaffirmé sa solidarité avec le peuple libyen, son ferme attachement à l'intégrité territoriale du pays, à son unité nationale et à son indépendance. A cet égard, le comité a pris note de l'offre de l'Algérie en vue de rapprocher les différentes vues et a réitéré son engagement à promouvoir le retour aux négociations et ce conformément aux décisions antérieures de l'Union Africaine sur la réconciliation en Libye, tout en rappelant la décision prise précédemment par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, portant sur l'organisation à Addis Abeba, de la conférence de réconciliation nationale inter-libyenne.
9. Le Comité apprécie les efforts des pays voisins de la Libye et les sacrifices consentis pour venir en aide aux populations libyennes affectées par la crise. Il appelle en ce sens, à la poursuite de cet effort conformément aux décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
10. Le Comité s'est engagé en faveur du dialogue politique libyen en rappelant l'urgence d'un dialogue national inclusif réunissant toutes les parties libyennes, visant à promouvoir la cessation du conflit et la recherche d'une solution libyenne à la crise, en tenant compte en premier lieu des intérêts supérieurs du peuple libyen.
11. Le Comité a condamné fermement la poursuite des combats dans la capitale Tripoli et ses environs et a réitéré l'urgence d'un cessez-le-feu complet et effectif, accompagné d'un mécanisme de surveillance auquel l'Union africaine sera associée. A cet effet, le Comité a appelé les Etats membres de l'Union africaine à déployer des observateurs militaires, une fois les conditions réunies, pour participer au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et être, dans le même temps, en lien avec les parties libyennes.
12. Le Comité a condamné la poursuite des interférence extérieures en Libye au lendemain des engagements pris à Berlin et a renouvelé son appel à tous les acteurs extérieurs pour qu'ils cessent immédiatement toute ingérence dans les affaires intérieures de la Libye, notamment la livraison d'armes et le recrutement de mercenaires, qui exacerbent la crise avec des conséquences sur la vie des personnes et leurs biens, et qui menacent les intérêts fondamentaux du peuple libyen et ses aspirations légitimes à la liberté, à la paix, à la démocratie et au développement.
13. Le Comité a insisté sur le strict respect de l'embargo décrété par le Conseil de Sécurité de l'ONU sur les armes en Libye. Il a appelé ce dernier à appliquer les sanctions prévues en cas de violation.
14. Le Comité a condamné énergiquement les activités terroristes, l'emploi des combattants étrangers et le recours aux mercenaires, ainsi que toute facilitation de transit, de transport ou de recrutement illégaux en violation de la Convention de l'OUA sur l'Elimination du Mercenariat en Afrique du 03 juillet 1977.

15. Le Comité a exprimé sa préoccupation compte tenu du niveau sans précédent de la circulation d'armes sophistiquées en Libye, qui aggrave le conflit et menace la paix et la sécurité du pays, des Etats voisins et du Sahel. Par ailleurs, le Comité a appelé la Commission de l'Union africaine à veiller à la mise en œuvre des mécanismes de lutte contre la criminalité et le terrorisme transfrontaliers par ses Etats membres.
16. Vivement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire en Libye, le Comité a appelé à la protection internationale des migrants africains détenus, retenus et utilisés comme combattants et boucliers humains en Libye et à faciliter leur rapatriement dans leurs pays d'origine.
17. Le Comité a appelé à la mobilisation de l'aide humanitaire en faveur des populations vulnérables, des réfugiés et des déplacés internes. Le Comité a lancé également un appel aux parties belligérantes de veiller au strict respect du Droit International Humanitaire, notamment par la sécurisation des hôpitaux, des écoles ainsi que la facilitation de l'acheminement de l'aide.
18. Le Comité de Haut Niveau a souligné le principe de la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles et réaffirme que celles-ci en sont la propriété du peuple libyen. Ainsi, le Comité a appelé à la réouverture, des terminaux pétroliers en vue de permettre au peuple libyen de profiter pleinement de ses ressources nationales.
19. Le Comité a rappelé que les installations portuaires et aéroportuaires civiles doivent être mises au service des citoyens libyens et placées en dehors de toute activité militaire mettant en péril la vie des civils ou les empêchant de bénéficier des services de ces installations.
20. Le Comité a décidé de préparer et de tenir la Conférence inter-libyenne de Réconciliation, conformément aux décisions pertinentes de l'Union Africaine, en concertation avec les pays voisins et les Nations Unies.
21. Dans cet ordre d'idées, le Comité a décidé de créer une Commission Préparatoire Inclusive de ladite conférence. Celle-ci doit être ouverte à toutes les parties prenantes Libyennes y compris les chefs de tribus, les femmes, les jeunes et toutes les autres forces politiques et sociales afin de promouvoir une solution durable au conflit.
22. En outre, le Comité a adopté une Feuille de Route fixant les principales étapes de ce processus. Cette feuille de route décide de la création de la Commission préparatoire de ladite Conférence, du calendrier de ses réunions et statue sur les ressources humaines et financières requises pour le succès de sa mission.
23. Le Comité a exprimé sa gratitude à S.E.M Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo et Président du Comité de Haut Niveau, pour son leadership et ses efforts inlassables dans la recherche d'une solution durable à la crise en Libye.